



NUMÉRO 176

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2015

Appel nominal / 3

Désignation du secrétaire de séance / 3

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 3

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2015 / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 3

1. Désignation des représentants de la Commune au Conseil de la Métropole du Grand Paris / **3**

2. Désignation des représentants de la Commune au Conseil territorial de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest / **4**

3. Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la nouvelle Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) / **4**

4. Grand Paris Seine Ouest – Adoption du pacte financier et fiscal / **5**

5. ZAC Seguin - Rives de seine – Mise en place d'un financement bancaire par la SPL Val de Seine Aménagement – Garantie des emprunts contractés par la SPL – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents / **7**

6. SPL Val de Seine - Approbation du bilan définitif de clôture de la CPA de 2004 / **8**

7. Acquisition de deux parcelles de voirie - Alignements 103/105, rue de Bellevue et 89, rue de Sèvres / **9**

8. Approbation de la déclaration de projet «Île Seguin pointe amont» avec mise en compatibilité du PLU / **9**

9. ZAC Seguin Rives de Seine – Quartier du Pont de Sèvres ANRU – Prorogation de la DUP / **11**

10. Tarification des activités proposées à la population applicable à compter du 1^{er} janvier, du 1^{er} juin, ou du 1^{er} septembre 2016 / **12**

11. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1^{er} janvier 2016 / **13**

12. Vote de la DM n°2 pour 2015 - Remises gracieuses - Versement du fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest prévu au BP 2015 pour la réalisation d'une opération de voirie / **13**

13. Attribution d'un fonds de concours à Grand Paris Seine Ouest pour les travaux de désamiantage du parking Belle-Feuille / **15**

14. Attribution de subventions aux associations et établissements publics au titre de l'exercice 2016 / **16**

15. Conventions d'objectifs simplifiées entre la Ville et les associations bénéficiant d'une subvention et/ou d'avantages en nature excédant le seuil des 23 000 euros / **16**

16. ZAC Seguin-Rives de Seine - Îlot B5c - Acquisition en VEFA de 91 logements par la SA d'HLM VILOGIA - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents / **17**

17. GPSO - Fixation du montant définitif au titre de l'année 2015 de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération / **17**

18. Personnel communal – Mesures diverses / **18**

19. Contrat de veille active pour les quartiers du Pont-de-Sèvres, des squares de l'Avre et des Moulineaux et des résidences Dumas-Berthelot - Autorisation donnée au Maire pour signer le contrat / **18**

20. Modification de la sectorisation scolaire pour la rentrée scolaire 2016/2017 / **19**

- 21.** Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2015 / **20**
- 22.** Constitution d'un groupement de commande entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et les villes membres pour l'affichage de campagne de communication sur les navettes urbaines circulant sur le territoire / **20**
- 23.** Constitution d'un groupement de commande entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et les villes membres pour le transport en commun / **20**
- 24.** Installation de sculptures en partenariat avec la société Yoplait - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante / **21**
- 25.** Communication sur les rapports annuels des syndicats intercommunaux et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2014 / **21**
- 26.** Communication sur les rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2014 – Rapport des travaux rendus par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2015 / **22**
- 27.** Dérogation au principe du repos dominical / **22**
- 28.** Bourses au permis de conduire - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes boulonnais de 18 à 25 ans / **22**

Séance du 10 décembre 2015

Le 10 décembre 2015 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 4 décembre 2015.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, M. Michel AMAR, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VÉTILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mlle Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme BRUNEAU qui a donné pouvoir à Mme GODIN jusqu'à 20 h 05

Mme BOUÉE qui a donné pouvoir à Mme BELLIARD jusqu'à 19 h

M. BENHAROUN qui a donné pouvoir à M. SEBBAG

M. LABRUNYE qui a donné pouvoir à M. MOUGIN

Mme WEILL qui a donné pouvoir à M. DUHAMEL

Mlle Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions

prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Le document vous a été transmis. COP 21 oblige, cette communication vous explique toutes les actions menées par GPSO dans le cadre de cette manifestation. Ce support présente également les engagements du Conseil communautaire et détaille les réunions auxquelles GPSO a participé. Nous attendons dorénavant l'accord émanant de cette COP 21, qui devrait intervenir dès demain.

Cette note évoque aussi la verbalisation des incivilités en matière de déchets, la viabilité hivernale ou encore la remise en peinture des passages piétons. En ce qui concerne les cabines téléphoniques, il doit maintenant en rester trois ou quatre sur la Ville, ce qui correspond au minimum légal. Toutefois, comme ce seuil devrait être remis en cause, cela signifierait que nous n'aurions plus du tout de cabines. Je suis d'ailleurs très heureux pour l'épicier du boulevard Jean-Jaurès, dont l'étal tombait dans l'une de ces cabines, puisque cette installation a été retirée.

Les illuminations de Noël ont également été posées. Certes, il y en a un peu moins que l'année passée, compte tenu des restrictions économiques, cependant, ces installations restent tout à fait raisonnables. Par ailleurs, n'oubliez pas de « donner une seconde vie » à vos sapins de Noël, en les déposant à la collecte. Citons enfin les opérations de ramassage des feuilles mortes ou encore l'attribution d'une subvention à la société HLM Vilogia concernant un programme dont nous parlerons tout à l'heure. Y a-t-il des questions sur cette actualité ? (Il n'y en a pas).

1. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Comme vous le savez, la Métropole du Grand Paris (MGP) sera mise en place à partir du 1^{er} janvier prochain. Néanmoins, à l'heure où je vous parle, nous ne savons toujours pas si les compétences seront réellement transférées à cette date ou au 1^{er} janvier 2017. Cela est loin d'être négligeable, car il s'agit tout de même de compétences concernant l'économie,

l'aménagement ou encore l'environnement. De son côté, d'ailleurs, le Préfet que j'ai eu tout à l'heure au téléphone, n'a pas plus d'informations à ce sujet. Quoi qu'il en soit, nous devons désigner trois représentants pour notre commune, sachant que la gouvernance de la MGP est composée de 209 élus et que le territoire de GPSO dispose de dix sièges au total.

Concrètement, je vous propose de désigner trois membres de la majorité municipale, à savoir :

- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET
- Madame Christine LAVARDE-BOËDA
- Monsieur Gauthier MOUGIN

Y a-t-il des demandes de parole ou d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote à main levée). Je mets donc aux voix ces trois candidatures.

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, 55 voix, élu
- Madame Christine LAVARDE-BOËDA, 55 voix, élue
- Monsieur Gauthier MOUGIN, 55 voix, élu

2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIÉGER AU CONSEIL TERRITORIAL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

La Communauté d'agglomération disparaîtra le 31 décembre prochain pour être remplacée par un Établissement Public Territorial (EPT). En ce qui concerne le territoire de GPSO, le Préfet nous a communiqué le nombre de représentants. Boulogne-Billancourt disposera de 28 représentants, Chaville 4, Issy-les-Moulineaux 16, Marnes-la-Coquette 1, Meudon 11, Sèvres 5, Vanves 6 et Ville d'Avray 2. Je précise que les 3 conseillers que nous venons d'élire pour la Métropole figurent dans les 28 représentants. De fait, il nous reste à désigner 25 personnes. Je remercie également Monsieur GABORIT et Monsieur DUHAMEL qui ont accepté de faire une liste commune pour représenter la Ville. Cette démarche permet ainsi au groupe LVC d'avoir un poste de plus, soit deux représentants. Je rappelle par ailleurs que les représentants dans les syndicats intercommunaux ne seront plus des représentants municipaux, mais des représentants territoriaux. Voilà donc la proposition commune que nous vous soumettons, tout en respectant la parité :

- M. Pascal LOUAP

- Mme Marie-Laure GODIN
- M. Marc FUSINA
- Mme Béatrice BELLARD
- M. Bertrand-Pierre GALEY
- Mme Christine BRUNEAU
- M. Pierre DENIZIOT
- Mme Jeanne DEFRANOUX
- M. Jean-Claude MARQUEZ
- Mme Sandy VETILLART
- M. Jonathan PAPIILLON
- Mme Armelle GENDARME
- M. Raphaël LABRUNYE
- Mme Isaure de BEAUVAL
- M. Laurent GOULLIARD
- Mme Ségolène MISSOFFE
- M. Nicolas MARGUERAT
- Mlle Agathe RINAUDO
- M. Emmanuel BAVIÈRE
- Mme Carole HOOGSTOEL
- M. Pierre-Mathieu DUHAMEL
- Mme Caroline PAJOT
- M. Jean-Michel COHEN
- Mme Judith SHAN
- M. Pierre GABORIT

Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote à main levée). Je mets donc aux voix cette proposition.

Ont obtenu les personnes susnommées : 55 voix, élues.

3. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER À LA NOUVELLE COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT)

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Comme nous changeons d'institution, et passons d'une Communauté d'agglomération à un Établissement Public Territorial, nous devons élire nos représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT), à savoir deux titulaires et deux suppléants. Les deux représentants titulaires de la commission actuelle sont Madame LAVARDE-BOËDA et Monsieur MARQUEZ, pour le contrôle de gestion et les finances. Je vous propose de maintenir ces deux représentants. Y a-t-il d'autres candidats ? (Il n'y en a pas). S'agissant des suppléants, Mesdames GENDARME et LORBER occupaient ces fonctions jusqu'à présent. Je vous propose de désigner Madame BELLARD pour remplacer Madame GENDARME. Qui se porte

candidat pour remplacer Madame LORBER ? L'opposition souhaite-t-elle proposer un de ses membres ? Madame PAJOT se propose. Je mets aux voix cette proposition.

Ont obtenu :

- Membres titulaires : Madame LAVARDE-BOËDA et Monsieur MARQUEZ, 55 voix, élus
- Membres suppléants : Mesdames BELLIARD et PAJOT, 55 voix, élus

4. GPSO - ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il s'agit là de repartir sur un nouveau pacte fiscal et financier dans le cadre du territoire de GPSO. L'objectif de ce pacte est le suivant : chacune des communes apporte la garantie du bon fonctionnement au territoire. En contrepartie, le territoire apporte son soutien à celles-ci. Jusqu'à présent, l'ancienne taxe professionnelle partait en recettes à la Communauté d'agglomération. Cette dernière prélevait ensuite ce dont elle avait besoin pour son fonctionnement et reversait une allocation compensatrice à chaque commune, à proportion de ce qu'elles apportaient. Comme GPSO a bien été géré, nous avons réussi à dégager des dotations de solidarité communautaire (DSC). Toutefois, ces DSC sont dorénavant confisquées par la MGP dans le cadre de la loi NOTRE. Autrement dit, la MGP absorbera ces dotations d'ici le 31 décembre, si nous maintenons ce principe. Elle les répartira ensuite sur les 130 communes, ce qui signifie que nous avons relativement peu de chance de recevoir les 20 millions d'euros que nous avons réussi à dégager par le passé. C'est pourquoi, par prudence, et non par méfiance ou par défiance à l'égard de la MGP, nous préférons cristalliser une partie de ces DSC. Concrètement, nous souhaitons cristalliser 17 millions, que nous intégrerions dès l'année 2015 dans les AC. La Communauté d'agglomération conserverait ainsi 3 millions d'euros pour faire face au paiement de l'augmentation du FPIC. Voilà donc le principe du pacte fiscal et financier.

D'un autre côté, vous savez que le territoire vivra désormais avec les seules taxes d'habitation. En effet, les mairies percevront l'ensemble des taxes d'habitation et reverseront ensuite une partie de ces recettes au territoire, qui lui-même récupérera de l'argent via la CVAE versée à la MGP. Le territoire rétribuera ensuite une part de cette somme aux communes. Bref, il s'agit là d'une « grande lessiveuse » de trois milliards d'euros. De la même façon donc, nous proposons là aussi un pacte fiscal et financier. Dans les faits, les communes bénéficieront d'un retour financier si elles augmentent les taux de leurs taxes d'habitation. A l'inverse, si une commune décide de baisser ses taux, elle compensera la part qu'elle

devra à GPSO à hauteur de cette baisse.

En outre, les augmentations des bases, votées par le Parlement dans le cadre de la loi de finances, resteront à la commune. En revanche, la Ville conservera sa part de l'assiette physique (qui correspond à la hausse de la population), sachant que l'augmentation de cette même part au sein de GPSO reviendra à cette dernière de sorte à créer une dynamique dans ses recettes. Ce montage me paraît relativement sain, chaque commune prenant ses responsabilités en matière de taux. Je précise enfin que ce pacte, qui me paraît équilibré et raisonnable, a déjà été présenté à la commission des Finances de GPSO.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* demande pourquoi l'enveloppe de la DSC 2015 de 20 millions d'euros n'est cristallisée qu'à hauteur de 17 millions d'euros dans les attributions de compensation définitive de l'année 2015. Il est expliqué que cette réduction de 3 millions d'euros provient d'un double effet. D'une part, la contribution au FPIC de GPSO en 2016 augmente de 3 millions d'euros par rapport à la vision de l'année 2015, passant de 5 à 8 millions d'euros, du fait des dispositions du projet de loi de finances 2016. D'autre part, cette diminution des capacités financières ne peut être compensée par le dynamisme des recettes de GPSO en 2016, notamment par le transfert de la CVAE vers la MGP. Les communes sont donc solidaires avec l'Établissement Public Territorial, en prenant à leur charge une partie de l'augmentation du FPIC.

Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* demande si l'évolution des bases est symétrique. Il est répondu que l'évolution des taux de la fiscalité n'aura pas d'incidences pour GPSO, mais que l'accroissement physique des bases (augmentation du nombre de contribuables) et sa revalorisation par le Parlement, auront une incidence pour le nouvel EPT. De même, si les bases baissent, y compris avec une revalorisation du Parlement, il y aura une incidence pour GPSO.

Le groupe *La Ville Citoyenne* demande quelle est la valeur juridique dudit pacte financier et fiscal. Il est répondu que GPSO est une communauté très intégrée, que la création

de la DSC fut un acte politique du Territoire, qui a souhaité instituer une solidarité entre la Communauté et les villes du Territoire. Le précédent pacte financier et fiscal avait pour finalité de traduire cette solidarité. Il tient sa légitimité de son adoption par le Conseil communautaire et par les Conseils municipaux des huit villes du territoire.

Le groupe *La Ville Citoyenne* demande quelle serait l'incidence d'une décision votée par l'un des Conseils si elle était contraire au pacte. Il est répondu qu'un tel pacte existe depuis 2012 et qu'aucune disposition contraire n'a été votée. Il n'a jamais été remis en cause. Avis favorable à l'unanimité, les groupes *La Ville Citoyenne* et *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT, puis Monsieur GABORIT.

Mme PAJOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je commencerai par une remarque de forme puisque cette délibération est présentée de manière globale. Autrement dit, le texte de présentation pourrait être copié-collé pour toutes les communes de GPSO. Pourquoi n'intégrez-vous pas un paragraphe qui expliquerait les conséquences chiffrées de l'application d'un tel pacte pour la Ville, car c'est véritablement ce qui importe au sein de ce Conseil ? De la même façon, qu'apporte ce pacte à notre commune, en plus et en moins, par rapport à l'application stricte du droit commun ?

S'agissant du fond, le présent document entérine la continuité de la baisse des ressources pour GPSO et ses communes. Sur l'exercice 2016, Boulogne-Billancourt ne perdra qu'un million d'euros grâce à la cristallisation d'une partie de la DSC, rien n'étant garanti pour la suite. En effet, dès que GPSO fera face à des pressions financières plus importantes, il imposera une nouvelle contribution financière des communes via le FCCT, tel que prévu par le pacte. Cela sera déjà très probablement le cas dès 2017, notamment pour l'exonération de Boulogne au FPIC, que GPSO ne souhaite toujours pas prendre en charge. Enfin, la MGP pourra décider de verser directement une partie de l'évolution annuelle de la CVAE aux communes dès le 1^{er} janvier 2016. Boulogne-Billancourt pourra donc négocier avec la MGP sans intermédiaire. De fait, quelles actions prévoyez-vous de mettre en œuvre afin que Boulogne-Billancourt ne soit pas, une fois encore, le parent pauvre d'un ensemble plus grand et que la Ville puisse systématiquement profiter de la progression des ressources fiscales de son territoire ? Je vous remercie.

M. GABORIT : Je me limiterai à une simple intervention de principe, sans parler des chiffres, puisqu'il s'agit de cristalliser un certain nombre de répartitions. D'ailleurs, ces dernières sont ce qu'elles sont et nous ne les connaissons pas

encore précisément pour l'année prochaine, compte tenu des incertitudes. Par ailleurs, j'ai pu constater que d'autres choses avaient également été votées à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2015. Dans le même temps, d'autres choses seront présentées au Sénat concernant le projet de loi de finances 2016, qui changent certaines données précédentes. De fait, il existe encore de nombreuses incertitudes sur le mécanisme financier de répartitions des ressources, puisque le projet n'est pas encore adopté définitivement.

Par ailleurs, j'ai bien compris que ce pacte n'avait aucune valeur juridique en tant que tel et qu'il s'agissait d'un acte de solidarité entre les communes et la Communauté d'agglomération. Il faut également bien comprendre que le Territoire est menacé par cette réforme, puisqu'il existe de nombreuses incertitudes, et qu'il perdra le dynamisme des recettes – même s'il est vrai qu'il gagnera un peu de dynamisme en matière de dépenses. Néanmoins, ce problème ne pose pas de très grandes difficultés dès lors que les communes se mettent d'accord avec le Territoire. Il s'agira tout simplement de répartir les masses dans le budget, de sorte à « coller » à la répartition des compétences, laquelle n'est d'ailleurs pas immuable, puisqu'il existe là aussi des incertitudes à ce sujet.

En définitive, nous considérons ce pacte de solidarité comme nécessaire et nous y sommes favorables. De plus, comme les principes qu'il contient sont simples, nous voterons cette délibération.

M. BAGUET : S'agissant du principe, je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame PAJOT. Nous ne savons pas tellement vers quoi nous allons et nous avons de grandes inquiétudes. Monsieur GABORIT vient de le rappeler. Je précise d'ailleurs que la Ville a connu une augmentation de la péréquation au début de l'année 2015, tout de suite après avoir voté le budget, et que nous en avons eu une seconde récemment, puisque le FPIC est passé de 780 millions à un milliard d'euros. Cela signifie 3,8 millions d'euros de plus à payer pour GPSO, que nous avons mis de côté, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure.

Je suis donc complètement d'accord avec vous ; nous ne savons pas où nous allons à partir de 2017. De plus, comme je le disais également, nous ne savons toujours pas si les compétences seront transférées au 1^{er} janvier 2016 ou au 1^{er} janvier 2017. Quoi qu'il en soit, nous ferons face à ces augmentations, comme nous le faisons maintenant depuis deux ans, grâce à certaines économies de fonctionnement. Pour autant, les choses risquent de devenir compliquées si l'État continue de nous prélever de façon aussi brutale et aussi importante. Il existe en effet une volonté évidente,

celle de mettre la pression sur les communes et sur les blocs communaux, de sorte que ces derniers augmentent la pression fiscale. C'est en tout cas le chemin suivi avec beaucoup d'acharnement par le Gouvernement actuel. D'ailleurs, je ne sais même pas ce que ferait un autre gouvernement, d'autant que certains parlent d'un retour en arrière. Je reste donc très réservé sur ce sujet, car nous ne savons pas ce qu'il adviendra du futur lorsque la machine sera mise en route.

S'agissant de la solidarité interne à GPSO, je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit maintes et maintes fois. Chacune des huit communes de GPSO aurait perdu de l'argent si nous étions restés isolés. Cette situation aurait même été pire pour Boulogne-Billancourt et pour Issy-les-Moulineaux, qui étaient des villes bien portantes. Je rappelle en effet que les prélèvements sont proportionnels à la richesse des communes. De fait, la solidarité a joué pleinement son rôle dans GPSO, puisque la mutualisation a permis de réaliser des économies sur les dépenses. C'est en tout cas l'esprit de ce pacte financier. J'ajoute par ailleurs que nous n'avons pas eu à modifier le pacte mis en place en 2012. Cependant, il n'est pas dit que celui-ci ne le sera pas plus tard. Nous verrons bien en fonction de la situation.

Quant à la possibilité de bénéficier de largesses, ou tout du moins d'une pression moindre de la MGP, nos élus feront tout leur possible pour se faire entendre. Vous pouvez compter sur nous, nous nous défendrons. Au passage d'ailleurs, suite à la dernière augmentation du FPIC de 780 millions d'euros à un milliard d'euro, trois territoires seront pénalisés sur les douze qui constituent la MGP. Comme par hasard, les neuf qui gagneront sont tous les territoires de l'est parisien. Les trois pénalisés sont donc Paris – mais la Ville est très riche –, GPSO, avec 8,8 millions d'euros de FPIC à payer en plus sur l'année 2016, et le nouveau territoire de La Défense, qui s'étend de Saint-Cloud jusqu'à Neuilly-sur-Seine, en passant par Levallois, qui lui sera ponctionné de 16 millions d'euros. En clair, nous serons le territoire le plus ponctionné en 2016, avec 96 euros par habitant, ce qui est plus que ce que nous aurions perçu de DGF. Bref, on nous prélève plus que ce qu'on nous aurait donné.

En définitive, ce document n'est pas intangible, car il sera susceptible d'évoluer. Il a également le mérite de fixer les règles du bien-vivre ensemble au sein de notre futur territoire. J'ajoute qu'il s'agit d'une délibération miroir puisqu'elle est présentée à l'identique dans tous les Conseils municipaux de GPSO et qu'elle sera également soumise au Conseil communautaire le 16 décembre prochain.

Mme LAVARDE-BOËDA : L'ensemble des élus gérant les finances des différentes collectivités de GPSO ont tous

reconnus que ce pacte apportait une grande sécurité, puisque la réforme de la DGF, qui aurait dû avoir lieu en 2016 est reportée en 2017. Nous avons donc au moins un support de certain pour les mois à venir, d'autant plus que les montants sont loin d'être négligeables.

M. BAGUET : Merci. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

5. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT BANCAIRE PAR LA SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT - GARANTIE DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA SPL - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a trait à la mise en place d'un financement bancaire pour la SPL Val-de-Seine Aménagement, notre outil d'aménagement des terrains Renault, puisque le dernier plan de trésorerie annexé au CRACL n°10 a fait apparaître un besoin de 76,5 millions d'euros. Or, comme la commercialisation des terrains de l'île Seguin n'est toujours pas libérée du fait des recours, et que les requérants s'acharnent sur elle, nous devons continuer de porter cette opération jusqu'au lancement de cette commercialisation. C'est donc dans ces conditions que le Conseil d'administration de la SPL du 9 juillet dernier nous a autorisés à solliciter les établissements bancaires pour assurer ce financement, lesquels nous ont proposés des offres à hauteur totale de 163 millions d'euros. Cela signifie que les banquiers de la place parisienne, et non des moindres, croient au devenir de l'île Seguin aussi fortement que nous, puisque nous avons du crédit auprès d'eux. Cependant, nous n'avons pas besoin d'emprunter autant puisque la gestion de la SAEM ne nous y oblige pas.

En définitive, la SPL a souhaité retenir les deux meilleures offres, pour un montant global de 43 millions d'euros, dont 15 millions d'euros se substituent à une ligne de crédits précédente – nous préférons en effet fermer une trésorerie pour en ouvrir une nouvelle, compte tenu des taux d'intérêts et des frais bancaires.

Afin de réaliser cette mise en place, la SPL a sollicité la ville de Boulogne-Billancourt pour la garantie de ces deux prêts, à hauteur de 60 %. La délibération présente les caractéristiques de chacune de ces offres. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accorder cette garantie à la SPL Val-de-Seine Aménagement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* souhaite disposer de la consolidation des dettes de la SPL. Il est indiqué que les éléments seront communiqués ultérieurement. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite savoir si le surcoût de ce financement a été calculé. Il est répondu que le taux pratiqué Euribor trois, six ou douze mois à + 0,85 % est actuellement très faible. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de paroles ? (Il n'y en a pas). Madame LAVARDE-BOËDA pour répondre sur l'encours de la dette.

Mme LAVARDE-BOËDA : La dette de la SAEM au 31 décembre 2015 s'élèvera à 116,7 millions d'euros. Nous avons déjà commencé à rembourser la ligne de trésorerie de 110 millions d'euros de manière significative, sachant que les prêts Gaya que nous avons contractés l'année dernière sont venus s'ajouter au total. Voilà ce qui explique ces 116,7 millions d'euros.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

6. SPL VAL-DE-SEINE - APPROBATION DU BILAN DÉFINITIF DE CLÔTURE DE LA CPA DE 2004

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération s'inscrit dans la procédure qui a consisté à clôturer la CPA de 2004 pour en approuver une suivante. Je rappelle également que nous avons voté un solde provisoire d'exploitation de - 118 411 409 euros lors de notre dernier Conseil municipal. Aujourd'hui, nous vous demandons donc de vous prononcer sur l'arrêt définitif des comptes de l'opération CPA 2004, sachant que le compte s'élevait à - 118 265 768 euros le 10 novembre dernier, soit un boni d'environ 150 000 euros, correspondant à la rentrée de certains produits financiers.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* relève un écart infime entre la clôture provisoire et la clôture définitive. En revanche, il note que les 5 millions d'euros environ de recettes annoncées dans le CRACL ne figurent pas dans ce bilan définitif. Cela s'explique par le fait que le bilan définitif de la CPA de 2004 présente des dépenses comptabilisées, alors que le CRACL présente des dépenses réglées. Il y a donc 4,7 millions d'euros de différence, qui correspondent aux acomptes sur promesses de ventes encaissées par la SPL (R4 et CDC). Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la Commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Ma question posée en commission ne portait pas sur les charges, mais sur les recettes. Le CRACL n°10 fait en effet apparaître un solde estimé entre 4 et 7 millions d'euros à la ligne «recettes sur charges foncières de l'île Seguin». Or, cette somme avait déjà disparu dans la situation provisoire et n'apparaît toujours pas dans cette situation définitive. Cela signifie-t-il qu'une vente a été annulée ? C'est en tout cas la conclusion à laquelle je suis amené.

M. BAGUET : Merci. Il s'agit d'acomptes perçus par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le R4 pour la résidence d'hébergement.

Mme LAVARDE-BOËDA : Il s'agit là d'un bilan de clôture, qui présente les sommes réellement encaissées par la SPL au 10 novembre 2015. Les sommes restantes, figurant dans le CRACL n°10, restent encore à encaisser. De fait, elles n'apparaissent pas dans ce bilan.

M. BAGUET : Merci pour cette explication. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE VOIRIE - ALIGNEMENTS 103/105, RUE DE BELLEVUE ET 89, RUE DE SÈVRES

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville dispose de deux espaces publics de fait situées 103-105, rue de Bellevue et 89, rue de Sèvres. Ils appartiennent à la société Gecina, qui a installé son chantier pour rénover son ensemble immobilier. Nous nous sommes donc rapprochés de cette société, de sorte que ces espaces, évalués à 940 000 euros, soient versés au domaine public de la Ville à l'euro symbolique. Ainsi, la réalité des faits sera mise en harmonie avec la réalité juridique des choses. Cette acquisition nous permettra également de mieux maîtriser l'espace public de cette zone. D'ailleurs, le cantonnement des travaux de Gecina s'est fait sans demande d'autorisation auprès de la Ville, puisqu'il s'agissait d'un terrain privé. De la même façon, nous n'avons pas pu titrer les 500 000 euros théoriques que nous aurions pu récupérer sur ce chantier. Bref, nous aurons désormais toute latitude sur cet espace, comme tous ceux de la Ville. Par conséquent, nous vous demandons d'approuver cette acquisition à l'euro symbolique.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET « ÎLE SEGUIN POINTE AMONT » AVEC MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a déjà un an, nous approuvions le lancement de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité de notre PLU sur la pointe amont de l'île Seguin. En effet, même si la déclaration de projet concernant l'ensemble de l'île a été frappée de différents recours, le développement de la

partie amont fait néanmoins consensus. Il paraissait donc nécessaire de sécuriser le développement de cette zone de manière juridique.

Nous arrivons aujourd'hui à la fin de la procédure, puisqu'une enquête publique a été lancée avec les moyens de publicité ad hoc après avoir consulté les différentes personnes publiques associées. Ainsi Monsieur GALAN, le commissaire-enquêteur, a déposé un rapport le 9 novembre dernier et celui-ci, qui reconnaît la nécessité de revaloriser l'île, a donné un avis favorable à cette déclaration de projet avec mise en compatibilité, dans lequel il a émis trois recommandations sans aucune réserve. Ce dernier point est très important, car cela signifie que les recommandations du commissaire-enquêteur ne nous engagent pas forcément. Cette notion de recommandations est d'ailleurs différente de la notion de réserves qui elles, sont imposées par le commissaire-enquêteur, sous peine de mettre l'opération en péril sur le plan juridique.

Je précise également que l'enquête publique a fait l'objet de nombreuses déclarations sur les registres, puisque nous avons reçu 168 remarques de Boulonnais et que 136 d'entre elles étaient favorables au développement du projet. Je vous propose par conséquent de vous prononcer sur l'intérêt général de cette déclaration de projet (ouverture de l'espace public, ouverture de surfaces muséales dédiées à l'art contemporain) et d'approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* relève qu'il n'y a toujours pas de programme annoncé pour la dernière parcelle. Par ailleurs, il souhaite revenir sur la taille du point haut à 55 mètres, en notant que le seuil de départ se situe à 37 mètres NGF, soit une hauteur totale de 92 mètres. Le président de la commission ne souhaite pas répondre à cette interrogation, qui a déjà fait l'objet de longs débats lors des négociations avec les requérants, et dont le groupe a par ailleurs eu connaissance. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT, puis Monsieur LAURENCIN.

M. GABORIT : Nous serions bien mal venus de nous opposer à cette délibération puisque nous l'avions suggérée. Je rappelle en effet qu'il y avait à l'époque des recours contre la mise en compatibilité sur la déclaration de projet 2013 sur l'ensemble de l'île Seguin. De fait, comme nous sommes

favorables au projet R4, il nous paraît prudent de faire une nouvelle déclaration de projet portant uniquement sur la pointe amont de l'île. Cette mesure permet ainsi de sécuriser cette procédure dans le cas où la déclaration de projet globale serait annulée. Aussi, comme nous l'avions suggéré et que vous nous avez suivi, nous voterons pour.

Toutefois, nous savons que ce type de procédure a tendance à vieillir. Autrement dit, nous restons toujours sur des schémas anciens, puisque le belvédère fait toujours 110 mètres de haut et qu'il n'y a toujours pas de logements sur l'île. De plus, le commissaire-enquêteur fait une remarque très juste concernant le manque de précisions sur le projet R4. En effet, si la structure et la destination de ce projet paraissent évidentes, le détail même de son fonctionnement n'est pas décrit. Cet état d'incertitude est gênant d'autant plus que les travaux de réalisation devraient bientôt commencer.

Enfin, je rappelle que le PLU 2004 – le seul que nous citons aujourd'hui puisque le PLU de 2011 a été annulé –, contenait une zone ND sur tout le pourtour de l'île, qui débordait légèrement sur le milieu du site. Cet espace était initialement prévu pour la façade « enveloppe ». Or, comme cette idée a depuis été abandonnée, cette zone ND ne figure plus dans les documents. Autrement dit, nous avons supprimé quelque chose qui existait dans le PLU de 2004, ce qui n'est pas l'objet de cette révision. Certes, cela n'est pas très grave pour le R4, car il n'empiètera pas sur les berges. En revanche, pour le reste de l'île, une partie des permis de construire qui seront accordés empièteront sur une zone inconstructible. Il faudra donc bien expliquer un jour la disparition de cette zone ND à l'occasion d'une révision ou d'une mise en compatibilité avec le droit, faute de quoi la Ville pourrait s'exposer par la suite à quelques déboires. Merci.

M. LAURENCIN : Il est évident que lire les centaines de pages du nouveau PLU en quelques jours est une tâche qui me dépasse un peu. Pour autant, j'ai noté que ce PLU corrigé allait permettre la construction de 60 000 mètres carrés sur la pointe amont, avec des immeubles de 55 mètres de hauteur de la base au faîtage. J'aimerais donc savoir si ce PLU permettra réellement à tout demandeur de permis de construire de réaliser des bâtiments à cette hauteur.

M. MOUGIN : La classification en zone ND ou en zone UCF12 a été faite de sorte à maintenir accessibles au public les berges basses, tout en permettant un contact avec l'eau. Il s'agit là d'un principe directeur de l'urbanisation de l'île. Par ailleurs, nous devons aussi tenir compte de la sécurité, puisque les pompiers veulent pouvoir faire le tour de l'île avec leur camion tout en longeant les berges. De fait, les berges basses ne sont pas constructibles et ne le seront jamais. En revanche, il y aura bien des constructions au-dessus de ces

berges basses, puisque l'île dispose de plusieurs niveaux. Certes, cette nuance a peut-être été mal traduite dans les documents et nous allons préciser les choses. Pour autant, notre intention est très claire dans les documents graphiques joints à cette modification, dans lesquels figurent bien les berges basses accessibles non constructibles, avec de la constructibilité au-dessus – notamment pour le R4 dont le permis a été délivré en ce sens.

Je précise que les travaux n'ont pas encore commencé sur la pointe amont, dont je rappelle que les constructions sont très imbriquées les unes dans les autres. De fait, le chantier du musée d'art contemporain ne peut pas démarrer, tant que celui de la parcelle S18 n'a pas été entamé. Nous devons donc attendre que les permis soient délivrés et que la procédure avance sur la parcelle S18 pour démarrer les travaux de la parcelle S17.

S'agissant des hauteurs, le point maximum se situe effectivement à 55 mètres. Toutefois, je rappelle encore une fois qu'il s'agit d'un PLU en volume et que nous disposons d'une surface plancher maximum. Or, si nous voulions nous amuser à construire un immense bloc de béton de 55 mètres de hauteur sur toute l'île, cela représenterait environ 400 000 mètres carrés constructible, ce qui n'a aucun sens. J'ai d'ailleurs l'impression d'avoir répété cette réponse depuis des mois et des mois en commission de concertation.

Encore une fois, ce PLU ne peut être analysé qu'en tenant compte tout à la fois du volume, de sa surface de plancher et de sa hauteur. Autrement dit, nous ne pouvons pas tout construire à 55 mètres de hauteur, tout comme à 34 mètres. Pour autant, nous avons besoin d'avoir un point maximum, comme je l'ai expliqué lors des réunions avec les associations. Bref, cette hauteur de 55 mètres, tout comme la surface totale de 240 000 mètres carrés sont des valeurs maximales, que nous n'atteignons peut-être pas forcément. Il faut par conséquent regarder le PLU dans son ensemble. Je rappelle d'ailleurs que le projet approuvé par les Boulonnais contenait une surface constructible de 255 000 mètres carrés, surface que nous avons réduite à 240 000 mètres carrés après négociations. Autrement dit, il existe une hauteur et une surface maximum, de même que nous avons des emplacements de parking maximum. Il s'agit même d'une innovation, puisque ce type de surface indique généralement des valeurs minimums.

M. BAGUET : Merci. Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Vous n'avez pas véritablement répondu à ma question. Celle-ci ne portait pas sur l'ensemble de l'île, mais sur le PLU corrigé de la pointe amont, où il est écrit en toutes lettres « 55 à 60 000 mètres carrés. ». Autrement dit,

Séance du 10 décembre 2015

n'importe quel constructeur pourra demander à réaliser un bâtiment à 55 mètres de hauteur.

M. BAGUET : Cela n'est pas possible, car le R4 disposera de 26 000 mètres carrés sur la parcelle S16, que la parcelle S17 est limité à 9 000 mètres carrés maximum et que l'immeuble prévu juste à côté est autorisé à 15 000 mètres carrés maximum. Cette surface représente donc 50 000 mètres carrés et non pas 60 000. De plus, comme l'a expliqué Monsieur MOUGIN, nous devrions construire à 55 mètres de hauteur sur toute l'île pour arriver à 60 000 mètres carrés.

D'autre part, tout le monde parle des hauteurs. Il faut être raisonnable, car le sol de l'Île Seguin se situe à 36 mètres NGF, alors que celui du Trapèze est de 31,5 mètres NGF et celui du quartier du Pont-de-Sèvres de 39,5 mètres NGF. De fait, si l'on ajoute ces 36 mètres NGF aux 55 mètres maximum, votés au Conseil municipal du 24 septembre, nous arrivons à une hauteur maximum de 91 mètres NGF. Or, la tour Horizon située sur le Trapèze est de 120 mètres NGF, soit 30 mètres de plus que ce que nous vous proposons. De la même façon, les tours City Light, présentes dans la Ville depuis bientôt 30 ans, s'élèvent à 136 mètres de hauteur. Autrement dit, le seul et unique point haut de l'Île Seguin sera 45 mètres moins haut que les tours City Light. Il faut donc comparer ce qui est comparable et avoir ces chiffres en tête. Soyons raisonnable et ne faisons pas peur à tout le monde.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas non plus diminuer les constructions sur l'Île Seguin, auquel cas nous risquerions d'être confrontés à des difficultés d'équilibre financier. Il faut donc faire des choix, d'autant plus que beaucoup d'argent a déjà été dépensé dans le passé sur cette île. Je l'ai d'ailleurs dit aux dirigeants de Renault ; je suis scandalisé par le fait que la pointe aval ait été vendue pour 2,5 millions d'euros à Monsieur Pinault, tandis que la ville de Boulogne-Billancourt a racheté ce même terrain quelques semaines plus tard au prix de 18 millions d'euros. Je précise que je n'étais pas Maire à l'époque. Bref, le terrain a pris sept fois sa valeur en quelques jours et c'est le contribuable qui paye. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstient.

9. ZAC SEGUIN RIVES-DE-SEINE - QUARTIER DU PONT DE SÈVRES ANRU - PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération d'ordre technique s'avère nécessaire dans l'avancée du quartier du Pont-de-Sèvres, notamment pour réaliser les objectifs de l'avenant de clôture de la convention ANRU. De plus, comme la déclaration d'utilité publique (DUP) arrive bientôt à échéance, il nous paraissait plus simple de déposer un dossier de prolongation de l'existant. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à réaliser ce dossier dans les meilleurs délais.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme CARDETAS : Je ne prendrai pas part au vote puisqu'il est mentionné que deux copropriétés ont fait connaître leur intention de contester les statuts modifiés de l'ASL. Or, comme je suis copropriétaire dans l'une de ces copropriétés, je ne prendrai pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Il faut regarder les dates, car elles sont tout de même hallucinantes. La DUP a été accordée en juillet 2006 et nous sommes en 2015, soit neuf ans plus tard. De son côté, l'enquête parcellaire n'a été réalisée qu'en 2012. Ces informations n'ont d'ailleurs pas été notifiées aux personnes concernées, notamment aux commerçants du passage Aquitaine. Ces derniers pourront donc bénéficier d'un recours, y compris contre la DUP de 2006, selon la théorie des actes complexes qui, dans le cas présent se divise en deux, d'une part la DUP et de l'autre l'enquête parcellaire. En somme, ces deux délibérations peuvent être attaquées.

D'autre part, si elle est accordée, cette prorogation sera de dix ans. Elle courra donc jusqu'en 2025. Aussi, est-ce vraiment raisonnable, lorsque des personnes sont propriétaires de commerces et qu'elles souhaitent par exemple réaliser des travaux, vendre leur bail ou encore changer de destination, de leur dire qu'elles auront une épée de Damoclès au-dessus d'elles jusqu'en 2025 ? Je rappelle en effet qu'il n'est pas possible de réaliser des travaux dans un immeuble menacé d'expropriation. Aussi, comme il me paraît inacceptable de faire dériver un calendrier sur autant d'années, je ne peux

m'associer à une délibération de ce type.

Je vous demande également de renoncer au projet d'aménagement et à l'expropriation des habitants du passage Aquitaine, car je considère ce projet ridicule. Vous nous dites en effet que ce passage sera élargi. Personnellement, je ne sais pas comment faire pour pousser les murs. De plus, la finalité de cette démarche repose sur « l'unité commerciale », entre un pharmacien, un laboratoire de recherche, un épicier et un fleuriste. Est-ce cela une unité commerciale ? S'agit-il d'exproprier des fonds de commerce pour les vendre à d'autres, puisqu'il ne sera pas possible de réaliser des travaux ?

Soyez raisonnable, renoncez à ce projet ridicule et couteux sur le passage d'Aquitaine. Enfin, quand vous déciderez-vous à mettre à la porte cette camionnette qui vend du pain pour ouvrir le fonds de commerce de boulangerie fermé depuis des années, alors que la Ville n'a pas travaillé à la reprise de ce fonds par quelqu'un ? En clair, mettons un boulanger, débarrassons-nous de cette camionnette et fichez la paix aux commerçants, car nous ne pouvons pas faire grand-chose de plus dans ce passage. Par pitié, ne partons pas dans une opération qui durera vingt ans. Je serais moi-même fou de rage si j'étais commerçant, si l'on m'apprenait que je pourrais être exproprié un jour. Cela n'est pas sérieux. Encore une fois, renoncez à ce projet.

M. BAGUET : Merci. Vous faites une fixation sur les commerces, alors que cela n'est pas le seul objet de cette délibération. Je rappelle en effet que la situation juridique du Pont-de-Sèvres est inextricable. Nous ne savons pas réellement qui est propriétaire de la dalle ou des parkings. Cette situation est extrêmement compliquée, d'autant plus que les copropriétés ont aussi le droit de s'exprimer. Autrement dit, les choses traînent, car rien n'a été fait sur le Pont-de-Sèvres pendant des années et des années. De plus, les copropriétaires ont payé des charges pour mettre leurs parkings aux normes, alors que rien n'a été dépensé en ce sens au final. Il faut donc de nouveau trouver des sommes considérables pour mettre ces emplacements aux normes. Nous essayons donc d'avancer petit à petit, entre l'individualisation des parkings, les accords des pompiers et les partenariats ANRU, qui se font et se défont au fil des années.

Quoi qu'il en soit, ce dossier est extrêmement compliqué et il ne concerne pas uniquement les quatre commerces du passage Aquitaine. Croyez-moi, nous y passons énormément de temps et y consacrons beaucoup d'énergie. Certains commerçants, qui ne sont même pas concernés par ce passage, ont même déposé des recours. Certes, nous ne sommes peut-être pas parfaits, mais nous essayons de gérer au mieux cette situation. Nous ne prorogons pas pour

dix ans de plus par plaisir. Nous le faisons par obligation et par respect des commerçants, à qui nous avons d'ailleurs demandé leur avis. L'objectif consiste à satisfaire le plus grand nombre de personnes de sorte à avoir le quartier le plus vivant possible. La Ville a tout de même déjà dépensé 175 millions d'euros pour le Pont-de-Sèvres et de belles choses ont été réalisées.

Toutefois, le dossier traîne en longueur, car nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord et qu'il est toujours difficile de trouver les financements. En définitive, nous devons nous conforter juridiquement et proroger cette DUP. Cela est absolument indispensable pour avancer dans les aménagements des espaces publics, sachant que les commerçants savent très bien que le passage Aquitaine n'est pas la priorité absolue. De plus, ils savent très bien nous trouver lorsqu'ils ont des demandes particulières et nous tentons toujours d'y répondre au mieux. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, les groupes La Ville Citoyenne et Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, et Mlle Cardetas ne prenant part au vote.

10. TARIFICATION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES À LA POPULATION APPLICABLE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER, DU 1^{ER} JUIN ET DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

À la différence de l'année dernière, où un chantier important a été mené, peu de choses ont été modifiées pour 2016. En clair, toutes les mesures solidaires figurant dans la délibération antérieure ont été maintenues. Je pense notamment au tarif de restauration scolaire solidaire pour les familles les plus démunies, à la gratuité de l'étude pour les tranches A et B, une participation de la Ville supérieure à 50 % pour les trois premières tranches du quotient familial pour les séjours de vacances.

D'une manière générale, les tarifs ont augmenté de 1 %, ce qui reste très faible. Quant aux ajustements, nous avons aligné les tarifs de la Ville avec ceux des collectivités environnantes ou avec ceux du secteur associatif, de manière à ne pas créer de trop grosses différences.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstiendra en faisant remarquer

Séance du 10 décembre 2015

que la tarification pourrait être plus progressive. Il reconnaît toutefois que l'augmentation des tarifs reste raisonnable et constate la création de nouvelles tranches. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme JAILLARD : J'aimerais intervenir dans le même sens que les propos tenus l'an dernier sur ce sujet. Effectivement, la structure présentée en 2014 a été maintenue. J'ajoute par ailleurs que nous étions favorables à la création de trois tranches pour les revenus supérieurs. En revanche, nous avons pointé les taux d'efforts des familles grâce à quelques exemples concrets. Or, cette équité qui vous est chère n'est pas respectée dans cette grille tarifaire. Pour ce qui est de la restauration scolaire en effet, la grille qui nous est soumise aujourd'hui demande un effort deux fois plus important pour les classes moyennes – dont les revenus mensuels se situent entre 1 500 et 3 500 euros – que pour les classes supérieures – dont les revenus dépassent 10 000 euros par mois. De fait, nous demandons que le taux d'effort entre les tranches soit mieux réparti. Nous ne pouvons donc pas voter en faveur d'une grille tarifaire contenant des écarts allant d'un à deux, en défaveur des familles à revenus modestes, voire de celles aux plus bas revenus (à l'exception de la première tranche). Enfin, nous vous demandons une nouvelle fois de faire des simulations, de sorte à rendre plus équitable la tarification de ce service public.

M. BAGUET : Comme nous avons déjà beaucoup modifié les tarifs l'année dernière, je pense qu'il faut laisser un peu de stabilité. Il est donc encore un peu trop tôt pour les changer de nouveau. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

11. TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE DIVERSES REDEVANCES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération concerne tout ce que les usagers (entreprises, particuliers, associations) doivent payer

lorsqu'ils souhaitent occuper une salle communale ou encore poser un échafaudage sur la voirie. Là encore, ce dossier ne comporte pas de changements majeurs par rapport à l'année dernière. Comme chaque année, il y a une mise à jour de la liste des salles mises à disposition. Par exemple, le stade Le Gallo, actuellement en travaux, ne peut plus être loué. À l'inverse, la salle des fêtes est de nouveau mise à disposition des Boulonnais.

S'agissant des tarifs, la progression demeure très faible puisqu'elle reste au niveau de l'inflation. Je ne peux pas vous indiquer de pourcentage moyen, car il s'agit parfois de tarifs au forfait. Nous les avons d'ailleurs ajustés pour tenir compte de la pratique, puisqu'il s'agit d'un mode de tarification relativement récent. L'idée consiste en effet à répondre aux attentes des usagers. Enfin, je précise que la délibération présente des tarifs maximum. Il est donc possible de les adapter en fonction de la réalité des personnes souhaitant occuper le domaine public. En clair, nous n'appliquerons pas le même tarif pour une association caritative que pour une entreprise.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. VOTE DE LA DM N°2 POUR 2015 - REMISES GRACIEUSES - VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST PRÉVU AU BP 2015 POUR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE VOIRIE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit là encore d'une délibération technique. C'est pour cette raison que nous ne vous avons pas remis de rapport d'accompagnement. Concrètement, il nous paraissait pertinent d'utiliser les recettes exceptionnelles des droits de mutation de l'année 2015 pour accélérer le désendettement

de la Ville. Cette délibération retrace donc les mouvements de la section d'investissement. Au final, la dette consolidée de la Ville au 31 décembre 2015 sera exactement la même qu'au 31 décembre 2014.

Le point n°2 de ce document détaille ensuite des annulations de titres et des remises gracieuses pour un montant de 20 000 euros. Enfin, le point n°3 concerne le vote définitif du montant versé par la Ville à GPSO, au titre du fonds de concours pour l'aménagement de la sente Châteaudun.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* demande pourquoi l'encours de la dette consolidée de la DM2 représente 165,4 millions d'euros, alors que celui du budget primitif s'élevait à 190 millions d'euros. Il est répondu que cette différence provient notamment du besoin de financement consolidé du budget principal et des budgets annexes, en raison entre autres des droits de mutation à titre onéreux à hauteur de 4,3 millions d'euros et des annulations de crédits d'investissements de 6,9 millions d'euros en DM1. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT.

Mme PAJOT : Pourriez-vous nous expliquer une nouvelle fois pourquoi les 190 millions d'euros prévus au budget étaient une hypothèse après reprise du résultat, car je n'ai pas bien compris la réponse qui m'a été faite en commission.

S'agissant des travaux de désamiantage du parking Belle-Feuille, évoqués dans la délibération n°13, la commission nous a expliqué que cet AP était présentée dès décembre 2015 de sorte à anticiper la fin des versements de fonds de concours entre GPSO et les communes. De fait, si cette opération relève des compétences de GPSO, pourquoi Boulogne-Billancourt devrait-elle en financer la moitié ? De la même façon, pourquoi se précipiter pour payer un million d'euros, somme qui pourrait être évitée en attendant quelques jours de plus ?

En qui concerne le fonds de concours pour l'opération de voirie enfin, pourquoi vouloir là encore financer la moitié des opérations, alors que les compétences relèvent de GPSO ? Sans explications sur ces points, nous resterons opposés à cette délibération.

Mme LAVARDE-BOËDA : J'ai oublié de mentionner un point très technique. Il y a une erreur matérielle de 550 euros entre le contenu de la délibération et l'annexe. Nous transmettrons donc une délibération cohérente avec la maquette que vous avez reçue au contrôle de légalité.

Dans le détail maintenant, nous avons inscrits au budget principal 78,9 millions d'euros de dettes au budget prévisionnel. Nous avons remboursé ce capital pour 6,3 millions d'euros. De fait, notre besoin d'emprunt de 11,5 millions d'euros s'annule complètement, grâce à la fois aux droits de mutations et aux reports des crédits d'investissements de la DM1. S'agissant du budget annexe Billancourt-Seguïn, dont le montant s'élevait à 100,4 millions d'euros, nous avons remboursé 6 millions d'euros en capital, sachant que le besoin d'emprunt était de 25,3 millions d'euros. Lors de la DM2, ce même besoin d'emprunt était de 16,5 millions d'euros. Toutefois, comme les biens de la ZAC connaissent des décalages de livraison, les dépenses d'investissement diminuent. Je rappelle en effet que les dépenses d'équipement ne sont pas rattachées d'un exercice à un autre, puisqu'elles sont comptabilisées à la date de livraison. Dans le cas présent, ces dépenses seront donc reportées en 2016 pour quelques jours. Enfin, il faut également prendre en compte le remboursement anticipé de la DM2 de 3,5 millions d'euros. En définitive, l'encours de dettes du budget annexe Seguin-Rives de Seine varie à la baisse de 12,3 millions d'euros.

Pour ce qui est du budget piscine-patinoire, de 11,3 millions d'euros, le besoin d'emprunt de 600 000 euros est couvert par une subvention du budget principal. De plus, la Ville se désendette dans cette DM2 au travers d'un remboursement anticipé de 0,5 million d'euros, ce qui implique une variation de l'encours de dette de 1,1 million d'euros.

Au final, en ajoutant 11,5 millions d'euros, 12,3 millions et 11,3 millions, nous arrivons bien à une variation de 25 millions d'euros entre ce qui est inscrit au budget primitif et ce qui est inscrit dans cette délibération.

M. BAGUET : Ce sont de bonnes nouvelles, car non seulement nous avons besoin d'emprunter moins que prévu, mais, en plus, nous allons pouvoir rembourser plus que ce que nous avons envisagé compte tenu des bonnes finances de la Ville. Au final donc, nous aurons seulement besoin de 16,5 millions d'euros de financement pour l'année

Séance du 10 décembre 2015

2016 au lieu des 37,4 millions prévus initialement. De fait, le montant de la dette ne change pas, puisque nous avons déjà remboursé 16,5 millions. À ce titre d'ailleurs, je rappelle que la dette de la Ville consolidée (budgets annexes et budget principal) s'élevait à 236 millions d'euros en 2009, pour arriver à 170,1 millions en 2013 et à 169,5 millions en 2014 et en 2015. Cette baisse est donc une belle réussite, surtout par les temps qui courent.

S'agissant des fonds de concours, pour lesquels nous venons tout juste de voter un pacte fiscal et financier, je rappelle qu'un certain nombre de dépenses relèvent du patrimoine commun de la Ville et de GPSO. Je pense par exemple au Conservatoire à rayonnement régional (CRR). D'autre part, nous devons également refaire la sécurité incendie de tous ces équipements, puisque les fils électriques ont été collés dans les sous-sols du parking. Nous sommes donc obligés de tout démonter, d'autant plus que nous avons trouvé énormément d'amiante. De fait, toutes ces manœuvres coûtent extrêmement cher. De plus, ces travaux impactent sur la sécurité du bâtiment situé au-dessus, lui-même fréquenté par de nombreux enfants. Par conséquent, nous devons impérativement réaliser ces chantiers. Or, comme la Ville est propriétaire des murs du parking et que GPSO est chargé de la gestion, la prise en charge des travaux sera répartie.

Concernant le deuxième fond de concours, pour le passage de la rue d'Aguesseau, je rappelle que ce projet a été lancé en 1995 et que ni GPSO ni Val-de-Seine n'existaient à cette époque. Il est donc normal que nous participions à ces surcoûts, d'autant plus que la Communauté d'agglomération en a déjà pris beaucoup à sa charge. Nous avons notamment découvert l'existence d'un mur commun pour les deux bâtiments. Il fallait donc reconstruire l'autre mur lorsque nous avons démolé le bâtiment. Nous avons d'ailleurs négocié avec les propriétaires et avons fait jouer les assurances. Nous avons fait au mieux et ce passage devrait enfin rouvrir, après plus de 20 ans de négociations avec les riverains, les notaires et les avocats.

J'ajoute que GPSO a également payé la totalité des travaux lors de l'effondrement du collecteur de la rue du Dôme, qui a coûté un million d'euros, alors que cette somme n'était pas du tout budgétée par la Ville ou par GPSO. Autrement dit, la Communauté d'agglomération est très utile à la Ville, Madame PAJOT. À chaque fois que vous intervenez, j'ai l'impression que vous avez une petite dent contre GPSO. Je vous assure que cette structure est très utile et efficace et qu'elle nous apporte énormément. D'ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion de vous le prouver maintes et maintes fois. Je pourrais même vous adresser le compte rendu d'activité des cinq années de GPSO et vous constaterez que nous avons réalisé des choses extraordinaires. Nous sommes enviés par toutes les

communautés d'agglomération de France et il n'y a que vous qui avez une dent contre GPSO.

Conformément au code général des collectivités territoriales, je dois consulter l'assemblée pour savoir si vous acceptez un vote global. (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote global). Je vous propose donc de passer au vote.

Concernant le budget principal, la section de fonctionnement s'équilibre à 4,3 millions d'euros, la section d'investissement à 600 000 euros. L'équilibre général est donc de 4,920 millions d'euros. Les autorisations de programme sont ajustées d'un million d'euros, et les crédits de paiement n'ont donné lieu à aucune variation.

S'agissant des budgets annexes, l'équilibre général de l'aménagement des terrains Renault s'établit à 7 millions d'euros, sans variation des AP/CP. Pour ce qui est du budget piscine-patinoire, l'équilibre général s'établit à 500 000 euros, sans variation des AP/CP.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

13. GPSO - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À GRAND PARIS SEINE OUEST POUR LES TRAVAUX DE DÉSAMIANTEMENT DU PARKING BELLE-FEUILLE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Je rappelle que ce fonds de concours est une roue de secours et qu'il sera voté par GPSO dans les mêmes termes. L'idée pour la Ville, comme pour GPSO, consiste à ne pas payer directement la réhabilitation et à négocier avec le délégataire, via un allongement de la durée de la délégation de service public. Cependant, nous devons procéder à ce vote puisque nous n'aurons plus cette possibilité juridique à partir du 31 décembre.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y

en a pas).

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstient.

14. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération reste classique, puisqu'elle reprend exactement les mêmes formes que les années précédentes concernant les modalités de versement aux associations. Le Conseil municipal de ce soir va donc attribuer des subventions à 183 associations, sachant que 156 d'entre elles recevront l'intégralité de leur subventions inférieure à 23 000 euros, les 27 restantes qui bénéficient d'une subvention supérieures à 23 000 euros recevront quant à elles le quart de cette subvention dans un premier temps. Toutefois, quatre de ces associations recevront la moitié de cette subvention, du fait qu'elles sont sous convention particulière avec la Ville. Je précise que ces montants ont été étudiés association par association, dans le cadre d'un groupe de travail associant la majorité et l'opposition. Nous avons donc tous débattu sur le montant de ces subventions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN, puis Madame PAJOT.

Mme SHAN : La méthode de consultation nous semble bonne. En effet, le fait de se réunir en petit comité permet d'être plus concentré et d'avoir davantage de temps pour étudier l'ensemble de ces subventions. Nous tenions à vous en remercier. D'autre part, nous avons demandé que les avantages en nature mentionnés dans ce tableau soient rapportés en incluant aussi les associations non subventionnées. Cela permettrait d'avoir une idée de ces subventions par rapport à l'ensemble des avantages en nature.

Mme PAJOT : De la même manière, nous avons également apprécié de pouvoir préparer cette délibération en réunion en amont de ce Conseil. La majorité nous a donc présenté la liste des subventions à verser pour l'année 2016 et nous a précisé que chaque Maire-adjoint référent avait négocié avec les présidents des associations, pour valider l'effort de 5% demandé par la Ville. Je ferai tout de même une remarque sur le gouffre financier que représente la Maison du Droit, avec plus de 150 000 euros de subventions annuelles et la mise à disposition gratuite des locaux par la Ville. Nous estimons que cette activité doit être redressée dans les meilleurs délais, en passant notamment par la nomination d'une nouvelle direction. Merci.

Mme LAVARDE-BOËDA : S'agissant des avantages en nature, nous en parlerons dans la délibération suivante. En ce qui concerne la Maison du Droit, je rappelle que cette association a toujours été déficitaire par nature. De plus, outre le fait de reprendre l'activité « Aide aux victimes », elle a largement étendu le spectre de ses activités. Enfin, je précise qu'elle s'est engagée à poursuivre et à équilibrer son exercice 2016 en bénéficiant de cette seule subvention, puisqu'elle ne reçoit aucune cotisation.

M. BAGUET : Je rappelle aux présidents d'associations, aux trésoriers ou aux membres des bureaux qu'ils ne doivent pas prendre part au vote de l'ensemble de ces subventions.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité, M. Nicolas MARGUERAT ne prenant pas part au vote.

15. CONVENTIONS D'OBJECTIFS SIMPLIFIÉES ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION ET/OU D'AVANTAGES EN NATURE EXCÉDANT LE SEUIL DES 23 000 EUROS

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

La loi du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire, oblige désormais les collectivités à conventionner avec les associations qu'elles subventionnent, à hauteur de plus de 23 000 euros, qu'il s'agisse aussi bien d'un apport en nature que d'un apport en numéraire. À ce jour, 32 associations disposent d'une convention d'objectifs, puisque leurs subventions en numéraire sont supérieures à 23 000 euros. Nous devons désormais conventionner avec 28 nouvelles associations qui ont une subvention inférieure à 23 000 euros mais qui bénéficient d'une mise à disposition de salle, dont la valeur se chiffre à plus de 23 000 euros. Je précise que ces conventions seront bien entendues allégées par rapport aux conventions d'objectifs des 32 associations précédentes.

Concrètement, le montant des subventions et des avantages en nature s'élève à 9,8 millions d'euros. Le rapport est donc d'un à deux entre les subventions en numéraires et les avantages en nature. Toutefois, ce chiffre reste encore à affiner, car nous travaillons actuellement sur la valorisation du prix des salles, des fluides et des apports de matériel. Il vous est donc demandé aujourd'hui d'approuver les 28 conventions allégées.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame PAJOT.

Mme PAJOT : Les règles d'attribution de ces avantages en nature et l'évolution par rapport à l'année dernière n'ont pas encore fait l'objet d'échanges entre l'opposition et la majorité lors des réunions de travail. Il nous a quand même été précisé qu'aucun cas de fin de mise à disposition de locaux ne faisait l'objet de litiges. À ce jour, notre groupe ne peut pas encore juger la pertinence de l'utilisation des actifs de la Ville, mais relève que le travail d'inventaire et de valorisation de ces avantages en nature, mis en œuvre par le contrôle de gestion, est un indicateur rassurant, quant aux contrôles exercés.

M. BAGUET : Merci. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - ÎLOT B5C - ACQUISITION EN VEFA DE 91 LOGEMENTS PAR LA SA D'HLM VILOGIA - GARANTIE DES EMPRUNTS - DROITS DE RÉSERVATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Nous avons déjà parlé de cette opération lors du Conseil municipal du mois de septembre, puisque la Ville avait accordé une subvention. Aujourd'hui, il convient de garantir le prêt souscrit par la société Vilogia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Je précise simplement que la Ville

disposera d'un droit de réservation de 19 logements sur les 80 prévus, soit 20 % de l'ensemble de l'opération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur la répartition entre PLS, PLUS et PLAI et regrette qu'il y ait beaucoup plus de PLS et de PLUS. Il s'avère que la SA Vilogia a acheté ce programme de 91 logements au promoteur Icade en 2013. Ce programme, composé de 81 logements intermédiaires PLI non sociaux n'a pas été monté en concertation avec la Ville. L'opération a donc été financée en prêts PLI par Vilogia, avec une garantie hypothécaire. Dès que la Ville a eu connaissance du projet, elle a immédiatement demandé sa transformation en programme social. L'équilibre financier de cette opération, initialement privée, a alors été très difficile à trouver. C'est la raison pour laquelle elle se constitue de 7% de PLAI, de 8% de PLUS et de 85% de PLS. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Même remarque du groupe *La Ville Citoyenne* qu'en commission des Affaires générales et sociales. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. GPSO - FIXATION DU MONTANT DÉFINITIF AU TITRE DE L'ANNÉE 2015 DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSÉE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération fait directement écho à la délibération n°4, relative au pacte financier et fiscal. Concrètement, il convient aujourd'hui d'approuver le montant définitif des AC de l'année 2015 versées à la Ville, à savoir 54,6 millions d'euros, sachant que la Ville a touché un complément de DSC, de sorte que les montants inscrits au budget primitif sont exactement les mêmes. L'impact budgétaire pour la Ville est donc totalement neutre.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission

des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT.

Mme PAJOT : J'aimerais comprendre si les montants versés à la Ville en 2015 étaient bien ceux initialement prévus au budget. En effet, d'après ce que vous venez de nous expliquer, même si le budget a été construit avec une DSC de 7 millions d'euros et que celle-ci a été réduite à 6 millions par le phénomène de cristallisation de l'AC 2015, un montant d'un million d'euros sera apporté par GPSO pour compenser cette perte. Si cette information est exacte, nous voterons pour cette délibération.

Mme LAVARDE-BOËDA : Vous avez parfaitement compris. Nous avons touché un million de DSC et toucherons en complément 54,6 millions d'AC. Au total, nous aurons donc exactement le même montant à la fin de l'année que ce que nous avons inscrit au budget primitif.

M. BAGUET : Il n'y a pas de coups tordus entre GPSO et Boulogne-Billancourt ! D'ailleurs, en tant que Président de GPSO, je veille à l'équité entre toutes les communes. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération comporte six points. Tout d'abord, l'habituel tableau des effectifs, avec 75 postes, puis le renouvellement de contrat pour six agents, la mise à disposition partielle du service voirie de la Direction territoriale Nord de GPSO et la mise à disposition partielle d'un agent de la Ville auprès du CCAS. Je précise que ce point a été voté lors du Comité technique (CT) du 19 novembre dernier. Il vous est également proposé la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition. A ce titre, cinq logements sont concernés : trois pour une attribution et deux pour un retrait. Le cinquième point concerne un ajustement du contingent des heures supplémentaires en fonction des consommations réalisées et des besoins des services, sujet également voté lors du dernier CT.

Enfin, le sixième point a trait à l'abondement de crédit de la

part 2 du régime indemnitaire fixé chaque année. En accord avec les organisations syndicales, il est proposé de reporter l'intégralité de la somme concernée (75 000 euros) en 2016, puisque très peu d'agents étaient impactés en 2015. Ce versement profitera ainsi à un plus grand nombre d'agents pour l'année prochaine, notamment ceux de catégorie C. Là encore, ce point a été voté lors du CT du 19 novembre dernier.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission

des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas de demande de parole, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. CONTRAT DE VEILLE ACTIVE POUR LES QUARTIERS DU PONT-DE-SÈVRES, DES SQUARES DE L'AVRE ET DES MOULINEAUX ET DES RÉSIDENCES DUMAS-BERTHELOT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LE CONTRAT

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Comme vous le savez, notre ville est sortie du périmètre des quartiers prioritaires. De fait, nos trois quartiers qui en bénéficiaient, à savoir le Pont-de-Sèvres, les squares de l'Avre et des Moulineaux et les résidences Dumas-Berthelot ne sont plus concernés par la politique de la Ville. Cependant, nous avons tout de même souhaité les inscrire dans un dispositif de veille active, afin de poursuivre ou d'initier des actions partenariales. Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer un contrat de veille active entre la Ville de Boulogne-Billancourt, le Préfet, GPSO, le Département et la CAF.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme JAILLARD : Nous souhaiterions revenir sur la convention annexée à cette délibération. Certes, je ne reprendrai pas l'ensemble des expressions contenues dans ces 50 pages, toutefois, je constate que certains propos sont a minima très mal venus, voire choquants. Je me contenterai donc de citer deux phrases extraites en intégralité de cette convention. La première citation est la suivante : *«Ce qui est significatif, c'est que, pour un quartier de près de 6 000 habitants, il y a en temps normal peu d'habitants dans les espaces publics, sauf les utilisateurs des commerces en transit. Globalement, les logements sont d'une telle qualité que les habitants préfèrent, en rentrant du travail ou de l'école, rester chez eux.»* La deuxième citation indique que : *«Les habitants et les salariés du Trapèze, nouvellement arrivés, n'ayant pas d'a priori négatifs vis-à-vis du quartier, utilisent sans craintes les nouveaux équipements mis à disposition (passerelle Constant-Lemaitre, La montée, Le passage des Renault) et par là-même, rendent le quartier fréquentable.»*

En tant que résidente de ce quartier, je me dis que les habitants de ce quartier devaient être très infréquentables auparavant. Au-delà de cela, je regrette la manière dont cette convention a été écrite. De plus, certains quartiers ciblés sont déjà en train de s'en sortir grâce à de meilleures caractéristiques sociales. Il est même possible de créer une véritable émulation sur le quartier du Pont-de-Sèvres avec l'arrivée de nouveaux habitants et les commerces de proximité. Il ne s'agit donc sûrement pas de stigmatiser ce type de quartier, et encore moins dans une convention qui vise avant tout à continuer le développement de nouvelles solidarités et à renforcer le lien social. Par conséquent, nous vous demandons – et cela reste le minimum du minimum – de retirer ces deux citations, car elles sont extrêmement gênantes.

Par ailleurs, et pour rebondir sur les propos de Monsieur GABORIT concernant la camionnette de la boulangerie, je ne pense pas que les gens restent chez eux parce qu'ils possèdent des logements confortables. Ils sortent tout simplement de leur domicile pour s'approvisionner ailleurs car ils n'ont qu'une seule camionnette en bas de chez eux. Certes, ce quartier est en train de se construire et certaines choses restent encore à améliorer. Cependant, il faut conserver une certaine décence dans la manière de s'exprimer et rester dans la trajectoire de progression que nous voulons donner à ce quartier.

M. BAGUET : Je reconnais que ces phrases ne sont pas très adroites. Je suis même surpris, car cette convention a circulé à la fois à la Préfecture, au Département et à la CAF et personne n'a fait de remarques. Nous pouvons donc les supprimer.

Pour le reste, nous ne sommes pas responsables de tout. Nous essayons de compenser la perte de l'ancienne boulangerie par une petite camionnette pour que les gens aient du pain frais. Or, je vous signale tout de même que la Ville paye pour cette installation. Tout dépend de la manière de prendre les choses, de façon positive ou négative. Je rappelle également que l'idée est de créer au Pont-de-Sèvres des perméabilités avec l'extérieur. Nous avons donc inversé cette situation avec des millions d'euros et c'est aujourd'hui une belle réussite. Nous nous appuyons d'ailleurs sur les associations pour travailler en ce sens, tout comme le centre social apporte sa part de succès dans la qualité de vie du Pont-de-Sèvres.

Je suis donc d'accord pour supprimer ces deux phrases maladroites. En revanche, vous pourriez aussi demander à vos amis du gouvernement d'arrêter de nous supprimer toutes les subventions et de continuer à augmenter les prélèvements. Cela nous permettrait de gagner du temps sur le Pont-de-Sèvres. Je rappelle en effet que la Ville a tout de même réinjecté 15 millions d'euros pour actualiser le coût des travaux de cette zone. Au total, le contribuable bouloonnais a payé en grande partie les 175 millions d'euros investis dans ce quartier, ce qui n'a jamais été dépensé auparavant. Toutefois, je suis très heureux, car l'ensemble s'harmonise avec Le Trapèze et les autres quartiers avoisinants. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas tout faire. Autrement dit, nous faisons au moins mal. Je mets aux voix cette délibération sous réserve de la suppression de ces deux phrases.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016/2017

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, l'évolution de la population bouloonnaise nécessite périodiquement une révision de la sectorisation scolaire existante. Cette année, il vous est proposé deux ajustements.

Le premier ajustement concerne les secteurs des écoles Fessart/Escudier et Lazare-Hoche/Denfert-Rochereau. Il s'agit d'opérer un rééquilibrage des effectifs du groupe Fessart/Escudier, au sein duquel la maternelle Fessart a atteint son taux d'occupation maximal, vers le groupe Lazare-Hoche/Denfert, en lui réattribuant deux secteurs du groupe Fessart/Escudier.

Le second ajustement porte sur le secteur des écoles primaires Robert-Doisneau et Sciences-et-Biodiversité et consiste à officialiser le principe d'un secteur commun aux

deux établissements.

Ces propositions ont été présentées et validées lors de deux réunions de concertation, les 18 et 25 novembre derniers, auxquelles étaient associées les directeurs d'école, l'Inspection de l'Education nationale et les représentants de parents d'élèves.

Je vous invite donc à délibérer sur les ajustements apportés à la sectorisation scolaire des écoles maternelles et élémentaires des écoles publiques de la Ville qui prendra effet à compter de la rentrée 2016-2017.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas de demande de parole, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. BOURSES AUX JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DES ASSOCIATIONS SPORTIVES BOULONNAISES - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE 2015

M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit de reconduire un des dispositifs de la politique sportive de la Ville, qui vise à attribuer des aides aux jeunes sportifs de haut niveau. Sur les 24 dossiers analysés, 16 bourses ont été retenues, pour un montant total de 11 200 euros. Parmi les sportifs sélectionnés, figure notamment Antonio TUSSEAU, champion d'Europe de karaté. Il vous est donc proposé d'approuver ces attributions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas de demande de parole, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Puisque nous parlons de sport, nous nous félicitons que le TCBB ait été couronné vice-champion de France homme et femme. Bravo à Chantal ROLAND, la Présidente, à toutes les joueuses et à tous les joueurs.

22. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES VILLES MEMBRES POUR L'AFFICHAGE DE CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES NAVETTES URBAINES CIRCULANT SUR LE TERRITOIRE

Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, cette délibération vous propose d'approuver le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération GPSO et les villes membres et d'autoriser le Maire à engager la constitution d'une convention. Celle-ci permettra de mutualiser l'ensemble des sujets de ce groupement de commandes relatif à l'affichage de campagnes de communication sur les navettes urbaines circulant sur le territoire.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas de demande de parole, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES VILLES MEMBRES POUR LE TRANSPORT EN COMMUN

Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, il vous est demandé d'approuver le principe de constitution et de fonctionnement d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération GPSO et les villes membres pour des marchés concernant la conduite d'enfants en autocar. L'idée consiste là aussi à mutualiser l'ensemble des dépenses de l'agglomération sur ce sujet.

Séance du 10 décembre 2015

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. INSTALLATION DE SCULPTURES EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ YOPLAIT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Mme Ségolène MISSOFFE, Maire-adjoint, rapporteur

À l'occasion de ses 50 ans, la société Yoplait est devenue mécène de huit sculptures « Petite Fleur Folies », installation spectaculaire et poétique installée aux pieds de la Tour Eiffel en juin 2015, imaginée et conçue par l'artiste Gad Weil et la plasticienne paysagiste Laurence Médioni.

Yoplait, dont le siège social est boulonnais, a proposé à la Ville de lui faire don de deux des sculptures, avec pour contrepartie l'obligation de les exposer pendant une durée minimum de deux ans.

Les deux œuvres offertes s'intitulent « Secret de la terre » et « L'abeille et l'enfant ». Elles s'adressent à un public familial et sont conçues pour permettre l'interactivité et le jeu avec les passants. Elles favorisent le développement d'un art populaire, un dialogue avec petits et grands, tout en transmettant un message environnemental.

Il est prévu de les installer au cours du premier semestre de l'année 2016 au sein du parc de Billancourt.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention annexé qui précise les conditions de cette donation et d'autoriser le Maire à signer ce document en partenariat avec la société Yoplait, la Communauté d'agglomération GPSO au titre de la gestion des parcs, et la société Place Grand Public.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNÉE 2014

M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-adjoint, rapporteur

Cette communication vous propose de prendre acte de la bonne réception des différents rapports annuels des syndicats intercommunaux auxquels la Ville adhère ainsi que du rapport annuel de GPSO. Elle rappelle donc les temps forts et les budgets de chacune de ces structures pour l'année 2014. Sont concernés le SIGEIF, pour le gaz, le SIPPÉREC, pour la compétence électricité auxquels adhère la Ville et le groupement de télécommunications, le Syndicat des eaux d'Île-de-France, pour l'alimentation en eau potable, le SIFUREP, pour la gestion des cimetières et des sépultures. Vous retrouverez également dans ce document les temps forts de GPSO pour l'année 2014. En ce qui concerne Boulogne-Billancourt, figurent notamment l'aménagement du parc des Glacières, celui de la rue du Dôme ou encore l'installation des nouveaux horodateurs.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Je salue l'effort de synthèse de ce document. Néanmoins, ces rapports pourraient être encore améliorés, car les durées des conventions ne sont pas indiquées. Il est donc difficile de faire des comparaisons d'une année sur l'autre. Peut-être serait-il possible de faire cet exercice, à l'image du rapport sur la piscine-patinoire où nous avons réellement toutes les informations qui permettent de se rendre compte, a minima sur deux ans, de l'exploitation des délégations.

S'agissant du fond, nous connaissions déjà le dossier de la piscine-patinoire sur son volet investissement. Or, la communication insiste sur le résultat d'exploitation, qui était déficitaire l'année précédente et qui l'est trois fois plus cette année. De fait, nous aimerions savoir si la Ville a entamé des discussions avec son délégataire pour redresser la situation de cet équipement. Par ailleurs, il est instructif de noter que

la dernière année d'exploitation du TOP se solde par un déficit de 84 000 euros, alors que le résultat d'exploitation de l'année précédente s'élevait à 42 000 euros. Il est expliqué que ce déficit est lié notamment à une augmentation des charges exceptionnelles pour indemnités de départ des salariés, du fait de la non-reconduction.

M. BAGUET : Il s'agit de la délibération suivante. Cela n'est pas grave, poursuivez.

Mme JAILLARD : Je m'excuse. Bref, si la rentabilité avait été la même en 2014 qu'en 2013, le déficit aurait été de 94 000 euros – moins la charge exceptionnelle de 137 000 euros – alors qu'il n'est « que » de 84 000 euros. Cela démontre bien que le TOP proposait une offre de qualité, que nous avons d'ailleurs soulignée dans ce Conseil, ainsi qu'une véritable performance d'exploitation.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

26. RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2014 – RAPPORT DES TRAVAUX RENDUS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2015 – COMMUNICATION.

M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-adjoint, rapporteur

Je précise que la commission s'est réunie récemment pour analyser l'ensemble des dossiers des délégataires de service public. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services municipaux, qui ont fourni d'excellents documents aux membres de cette commission. S'agissant du TOP, la commission a démontré que la trésorerie disponible de la société qui exploitait le théâtre était très large. De fait, les fonds de cette dernière ont permis au personnel de partir dans de bonnes conditions.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

27. DÉROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL

M. Laurent GOULLIARD, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues, la loi dite « Macron » en date du 6 août 2015 a apporté des modifications relatives à la règle du repos dominical dans les commerces de détail. Ainsi, le nombre de dimanches ouverts peut être de 12 par an. Après concertation avec les associations de commerçants et les organisations des employés salariés intéressés, il a été établi une liste de 12 dimanches, dérogeant à la fermeture

dominical des commerces. Je vous propose donc de donner un avis sur les dérogations au repos dominical aux dates figurant dans la délibération. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* regrette que le dimanche de septembre ne corresponde pas à la journée de la mobilité, de sorte à avoir un week-end complet sur cette thématique. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28. BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 18 À 25 ANS

M. Xavier DENIS, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues, dans le cadre du développement de la politique Jeunesse de la Ville, celle-ci souhaite donner une nouvelle dimension à la bourse au permis. Ce dispositif a pour vocation de proposer à 20 jeunes un financement partiel en échange de 30 heures de bénévolat dans une structure à vocation sociale ou humanitaire et d'une demi-journée de stage de sensibilisation à la prévention routière.

Ce dispositif s'insère également dans une politique d'ensemble d'aide au permis, car la Ville propose déjà aux jeunes un séjour ayant pour thématique la conduite accompagnée. En 2015, ce séjour a été programmé du 5 au 18 juillet ; il sera reconduit pour la programmation estivale 2016.

J'ajoute que 75 jeunes boulonnais ont pris contact avec le Bureau Information Jeunesse, qu'il y a eu 42 dossiers de candidatures et que 27 dossiers finalisés ont été déposés.

Après examen des dossiers et audition des candidats sur la base de différents critères notamment celui de l'insertion dans le parcours professionnel, 20 dossiers qui vous sont présentés dans le tableau joint en annexe ont été retenus.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cette aide, qui permettra à 20 jeunes boulonnais de bénéficier d'une aide essentielle à la concrétisation de leur permis de conduire, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 19 800 euros.

Séance du 10 décembre 2015

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous rappelle le deuxième tour des élections régionales ce dimanche. Vous êtes donc invités à tenir votre bureau de vote. Je souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année à ceux que je ne reverrai pas. Merci.